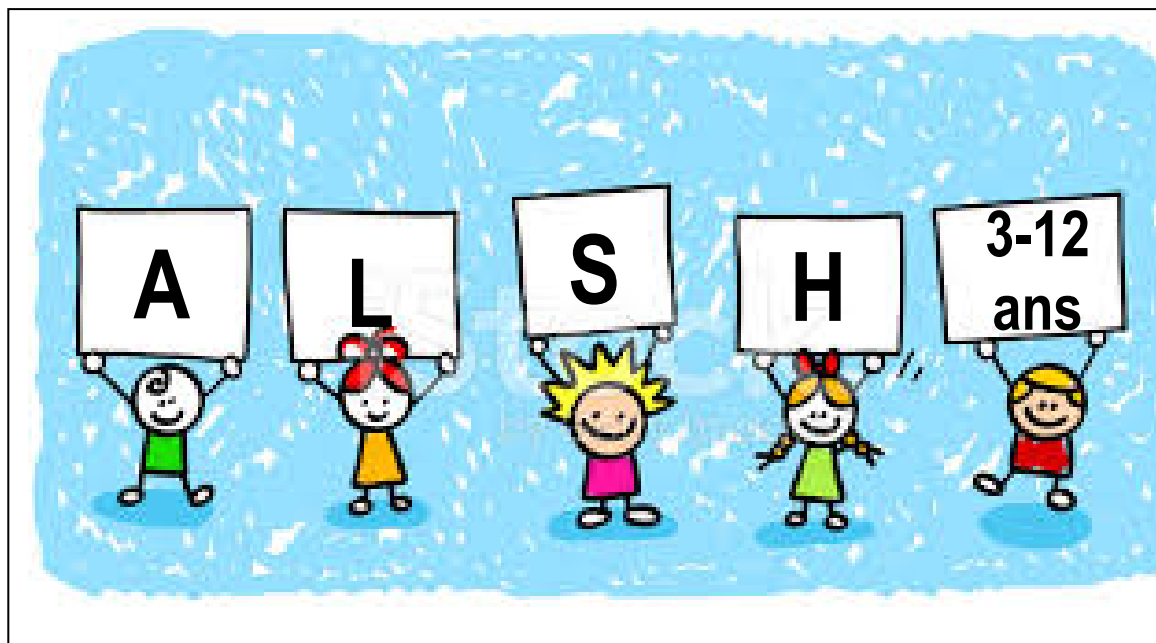


Accueil de loisirs sans hébergement

A.L.S.H



Projet pédagogique années : 2019-2022

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des autres » Françoise Dolto

SOMMAIRE

A. CONTEXTE ET DESCRIPTIF :

- I. Présentation de la Structure
- II. Public accueilli

B. OBJECTIFS :

- I. Objectifs généraux
- II. Objectifs opérationnels

C. MOYENS MIS EN ŒUVRE :

- I. Moyens humains et locaux.
- II. Posture des animateurs
- III. Les activités.
- IV. Les séjours.
- V. Les passerelles

D. Organisation de la journée :

- I. L'accueil
- II. Les repas
- III. Le repos
- IV. Organisation des activités pour les 2,5 ans/5 ans
- V. Organisation des activités pour les 6 ans/12 ans

E. OBJECTIFS PAR RAPPORT A L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

- I. Objectifs généraux
- II. Objectifs opérationnels
- III. Moyens mis en œuvre

A. CONTEXTE ET DESCRIPTIF :

I. Présentation de la structure

L'ALSH est une structure spécialisée dans l'accueil des enfants de 3 à 12 ans sur les temps extrascolaires et périscolaires. Il est situé, chemin de La combe, à Saint Jean de Védas. Il fonctionne tout au long de l'année civile et les missions sont multiples :

- Accompagnement des projets d'enfants
- Impulsion des projets de la Ville en direction de l'enfance (3-12 ans)

L'ALSH accueille en priorité les enfants résidants de Saint Jean de Védas ou pour lesquels l'un des deux parents au moins exerce une activité professionnelle sur la commune ou dont les grands parents sont védasiens mais il peut toutefois accueillir les enfants des communes voisines dans la mesure des places disponibles. Il est intégré, en tant qu'infrastructure communale, au Pôle éducation et cohésion sociale de la Ville.

II. Public accueilli

La structure accueille jusqu'à 150 enfants âgés de 3 à 12 ans : 75 maternelles (dont 25 enfants de mois de 4 ans) et 75 élémentaires (public 6-12 ans).

L'accueil des enfants de 2 ans et demi est toutefois envisageable l'été précédent la rentrée scolaire. Un courrier doit être adressé au médecin de la PMI qui accordera une dérogation. Les enfants accueillis doivent être « propre. De la même façon, l'accueil des enfants du groupe élémentaire est envisageable jusqu'à leur 13^{ème} anniversaire.

L'admission des enfants se fera dans la limite des places disponibles.

B. OBJECTIFS :

L'accueil de loisirs a pour mission d'offrir à l'enfant un cadre de vie sécurisant, en privilégiant son plaisir et son bien-être. Il est un lieu de socialisation, de découverte et d'expérimentation.

L'équipe pédagogique développera des différents projets misant sur l'épanouissement individuel, la cohésion de groupe et la projection dans la vie en collectivité.

En lien avec les orientations du Projet Educatif Local (PEL), le service de l'ALSH ainsi que celui de l'ALP ont travaillé leur coopération afin de mettre en œuvre la politique enfance de la municipalité, notamment en recherchant la continuité éducative entre les temps scolaires, péri scolaires et extra scolaires.

Toutes les ambitions et objectifs défendus dans le PEL ne peuvent être investis en même temps. Ainsi le travail mené en amont au sein des deux services a permis de définir les ambitions et objectifs qui seront développés au cours de l'année 2019/2022.

Cette année, l'équipe pédagogique a choisi d'investir plus particulièrement les objectifs énoncés ci-dessous, les objectifs déclinés dans le PEL seront abordés sur un long terme, en fonction des choix de projets par l'équipe pédagogique.

I. Objectifs généraux

-Ambition I : participer à une acquisition progressive de compétences et de savoirs :

1. Créer des opportunités pour l'apprentissage, la découverte et l'expérimentation.
2. Eveiller aux pratiques artistiques, culturelles, sportives et scientifiques.
3. rechercher la continuité éducative entre les temps scolaires, péri et extrascolaires.

-Ambition II : accompagner les enfants dans l'appropriation d'une citoyenneté active :

1. Encourager la civilité, le savoir vivre, les relations interpersonnelles.
2. Sensibiliser à l'intérêt général, à la fraternité.
3. Développer l'autonomie.

-Ambition III : promouvoir des démarches de sensibilisation et d'éducation aux comportements favorables à la santé et au bien-être :

1. Promouvoir une alimentation saine.
2. Promouvoir une activité physique régulière.
3. Sensibiliser au développement durable.
4. Sensibiliser aux conduites à risques.

- Favoriser un « parcours éducatif » axé sur l'acquisition de savoirs, savoirs être et savoirs faire dans une logique de découverte et d'expérimentation.
- Favoriser la socialisation et l'implication dans le vivre ensemble.
- Encourager l'accès du plus grand nombre aux pratiques artistiques, physiques, culturelles et scientifiques.
- Respecter les rythmes de vie de l'enfant.
- Veiller à la sécurité physique, affective et morale de l'enfant.

L'appropriation du PEL par l'équipe pédagogique de l'Accueil de loisirs a permis l'énonciation d'objectifs

II. Objectifs spécifiques

DECLINAISON GENERALE DU	<u>Ambitions</u>	<u>Objectifs généraux</u>	<u>Objectifs spécifiques</u>
	Ambition n°1 : Participer à une acquisition progressive de compétences et de savoirs.	Créer des opportunités pour l'apprentissage et l'expérimentation.	Eveiller aux pratiques artistiques, culturelles sportives et scientifiques.
<i>Utiliser et adapter différents modes d'apprentissages.</i>			
Rechercher la continuité éducative entre les structures scolaires, périscolaires et extrascolaires.			<i>Proposer des activités de qualités dans chaque domaine.</i>
			<i>Mettre en place des passerelles entre les structures municipales.</i>
	<i>Développer des partenariats avec le tissu associatif local.</i>		
	<i>Encourager, accompagner les parents dans leur rôle éducatif.</i>		
Ambition n°2 : Accompagner les	Encourager la civilité, savoir vivre les relations interpersonnelles.		<i>Favoriser la rencontre des acteurs éducatifs afin de consolider la complémentarité et la concertation.</i>
			<i>Développer le respect mutuel, la tolérance et la mixité sociale.</i>
			<i>Apprendre à respecter les règles, notamment de vie en société.</i>
			<i>Prévenir la violence (physique, morale, incivilités).</i>
			<i>Favorise l'éco citoyenneté participative.</i>

enfants et les jeunes dans l'appropriation d'une citoyenneté active.	Sensibiliser à l'intérêt général, à la fraternité.	<i>Développer la solidarité, l'entraide et le partage.</i> <i>Solliciter l'expérimentation d'actions citoyennes.</i>
	Développer l'autonomie.	<i>Développer le sens de la responsabilité.</i> <i>Susciter l'envie d'agir et le sens de l'initiative.</i> <i>Permettre aux enfants de développer leurs propres projets.</i>
Ambition n°3 : Promouvoir des démarches de sensibilisation et d'éducation aux comportements favorables à la santé et au bien-être.	Promouvoir une alimentation saine.	<i>Assurer l'appropriation des bons repères alimentaires.</i>
		<i>Assurer l'accès à une alimentation saine.</i>
		<i>Maintenir la dynamique « ville active du PNNS ».</i>
	Promouvoir une activité physique régulière.	<i>Faire comprendre les avantages qui en découlent.</i>
		<i>Proposer des activités attrayantes.</i>
		<i>Maintenir la dynamique « Villes Vivez Bougez ».</i>
	Sensibiliser au développement durable	<i>Faire comprendre les avantages qui en découlent.</i>
		<i>Eveiller la curiosité.</i>
		<i>Apporter des réponses concrètes.</i>
	Sensibiliser aux conduites à risques.	<i>Susciter l'intérêt pour les spécificités du territoire.</i>
		<i>Faire prendre conscience des dangers et des conséquences.</i>
		<i>Apporter des éléments de connaissances relatifs à la santé.</i>

C. MOYENS MIS EN ŒUVRE :

I. Moyens humains et locaux.

L'équipe :

- Une Directrice titulaire du BEATEP et du BAFD, responsable de la direction et de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de la surveillance générale de l'établissement et de son fonctionnement.
- Un Directeur Adjoint titulaire du BAFD, dont le rôle est d'assister la directrice et de la remplacer si nécessaire.
- Une équipe d'animation qui compte 7 animateurs : 4 pour le secteur maternel, 3 animateurs pour le secteur élémentaire.
- Trois agents de service attachés à l'ALSH.

Les animateurs sont permanents sur la structure : cela permet d'assurer un suivi entre l'ALSH et l'ALP où ils interviennent également. Le taux d'encadrement est d'un animateur pour 8 enfants en maternelle, et un pour 12 en élémentaire. Pour les vacances scolaires, nous recrutons des animateurs occasionnels issus pour la plupart des ALP pour assurer une continuité éducative pendant les temps péri et extra-scolaires mais également pour la sécurité affective des enfants.

Les locaux.

Les enfants ont à leur disposition :

En maternelle :

- 3 salles d'activités

- des sanitaires
- 2 salles de repos
- 1 salle de repos à l'école René CASSIN

En élémentaire :

- 3 salles d'activités
- 1 véranda
- des sanitaires
- une aire de jeux extérieure fermée
- un accès à la cour et à la salle polyvalente de l'école Alain Cabrol
- une infirmerie
- des douches extérieures (pour le retour de la plage d'été)
- une cuisine pédagogique
- un accès au gymnase de la Combe

Les adultes :

- 2 bureaux
- 2 vestiaires (sanitaires + douche)
- 1 hall d'accueil

II. Posture des animateurs

L'animateur se place dans une démarche d'encouragement, d'accompagnement et de valorisation de l'enfant. Il prend en compte les rythmes et les besoins de l'enfant pour la mise en place d'ateliers libres et d'activités dans les divers domaines.

Jeux collectifs et jeux sportifs : dans ces activités, les animateurs favoriseront l'esprit de groupe, l'esprit de jeu, l'esprit d'équipe (coopération, fair-play), le respect des règles et l'épanouissement personnel. Ainsi les enfants pourront jouer, découvrir, prendre du plaisir, se dépenser et exercer leur motricité.

Activités manuelles et artistiques : le rôle des animateurs sera de mettre en avant le plaisir, les sens, le faire et le défaire, la création individuelle ou collective, la découverte de matériaux, de techniques et d'inciter les enfants à l'expérimentation.

Activités culturelles et d'expressions : ici seront favorisés l'imagination, l'expression, la découverte et l'épanouissement personnel, la mise en scène, les jeux de rôle, l'improvisation, l'écriture et la lecture. Les enfants pourront alors jouer, bouger, écouter, regarder, expérimenter, chanter, danser, se déguiser.

Activités scientifiques et techniques : les ateliers seront menés de telle sorte que l'enfant et le groupe puissent s'amuser, découvrir, observer, comprendre, expliquer, expérimenter, inventer, construire.

Les aspirations individuelles :

L'ALSH fonctionne dans un cadre collectif qui peut être contraignant pour l'individu. L'équipe d'animation doit donc permettre l'expression des désirs de l'enfant et les prendre en compte dans la limite de ses possibilités. Elle doit favoriser la concertation notamment dans le choix des activités.

Par ailleurs, chaque temps de vie quotidienne de l'enfant doit être pris en compte par l'équipe d'animation, et sont des temps d'activités à part entière :

Les temps dits « autonomes » ou « non contraints » :

Sont les différents temps d'accueil où l'enfant a accès librement aux différents espaces thématiques sous la responsabilité de l'animateur.

Les temps du repas :

Sont des moments privilégiés de convivialité et d'échange (prendre son temps).

Les temps d'accueil et de départ échelonnés :

Sont des moments privilégiés où doivent s'instaurer des temps de dialogue entre parents, enfants et animateurs.

III. Les activités.

Les activités seront de deux sortes : celles à l'initiative des enfants après discussion sur leurs attentes et leurs envies, l'animateur accompagne les enfants dans la réalisation de leurs activités et celles proposées par l'équipe pédagogique.

Le programme des mercredis comprend différentes thématiques annuelles :

- Le programme sport santé : La commune de Saint Jean de Védas s'est inscrite dans le PNNS et attache une attention particulière au bien-être des enfants. Des activités physiques régulières sont proposées et associées à une sensibilisation sur l'équilibre alimentaire.
- Les jeux de sociétés : Le jeu est un besoin fondamental pour les enfants et développe leur socialisation, grâce au jeu de société les enfants apprennent à respecter une règle commune, mais aussi l'entraide, la solidarité, et à accepter de perdre. L'équipe d'animation souhaite travailler en investissant davantage le support du jeu de société, en effet, un partenariat pérenne est mis en place cette avec l'association l'« Ouvre- boites » Des séances mensuelles sont proposées aux enfants du secteur maternelle et élémentaires.
- Les ateliers scientifiques : ils consistent à un parcours de découverte de la chimie par l'expérimentation ludique. L'équipe d'animation a suivi une formation spécifique dans ce domaine et dispose d'une malle pédagogique pour animer leurs ateliers.

- Les ateliers artistiques : s'articulent de deux façons : d'une part en autonomie avec la mise à disposition du matériel aux enfants pour stimuler leur créativité et susciter l'envie de faire et d'autre part en séance conduite par l'animateur.

Le programme des vacances est axé sur des thèmes.

Afin de permettre une continuité et une richesse d'animation, certaines thématiques se recoupent avec le secteur maternel dans le but d'échanges entre élémentaires et maternelles. Il est à préciser que les thèmes choisis seront amenés avec pédagogie aux enfants, afin que ceux-ci ne se sentent pas enfermés ou restreints dans les choix qui vont leur être proposés

- Les projets culturels se font lors de sorties éducatives dans des théâtres locaux.
- Les grands jeux : pendant les vacances scolaires l'équipe d'animation proposera un grand jeu par semaine, ces grands jeux seront en lien avec la thématique choisie, par le biais de ce support l'équipe souhaite développer l'esprit, d'équipe et l'entraide en mélangeant les différentes tranches d'âges, et en mêlant des épreuves sportives et intellectuelles ou chacun pourra apporter sa contribution.
- Les soirées parents enfants. : Une soirée jeux parents enfants se déroulera à la fin de la période estivale, elle sera l'occasion de rassembler petits et grands autour d'un temps de jeu partagé, elle permettra à l'équipe de communiquer avec les familles sur la pédagogie de la structure.
- Les échanges inter-centres : seront l'occasion de favoriser la coopération, la rencontre et de fédérer les enfants autour d'un projet commun mais également d'enrichir les pratiques par le biais du partenariat entre les équipes d'animation. Ces rencontres seront de plusieurs sortes : marché de connaissances, rencontres sportives, grands jeux sur la découverte du territoire.

Les moyens d'évaluation de l'activité : des réunions bilans sont faites avec les enfants de façon spontanée pendant le temps du repas ou en fin de journée après le goûter. Chaque enfant, à tour de rôle, peut s'exprimer et dire ce qui lui a déplu ou ce qu'il a préféré, et pourquoi. Ce temps donne à chacun la possibilité de s'exprimer. A travers ce moment, nous souhaitons favoriser l'expression de chacun, l'écoute, le respect. L'équipe tient compte de ces avis et réajuste les animations à venir en fonction des remarques des enfants.

GRILLE D'ÉVALUATION D'OBJECTIFS					
Objectifs	Critères d'évaluation	Indicateurs			
		Quantitatifs	Qualitatifs	Autres	
Apprendre à l'enfant à s'affirmer	L'enfant osera,	s'exprimer et agir	avec constance	et argumenter.	
Promouvoir chez l'enfant la maîtrise de soi, physique et verbale.	L'enfant restera maître	de ses paroles et de ses gestes	pleinement	Et être facilitateur.	
Développer les potentialités de l'enfant	L'enfant restera maître de ses moyens	dans l'effort,	de manière responsable	et accepter ses limites.	
Développer chez l'enfant l'esprit de tolérance	L'enfant acceptera les autres	en tout lieux (ALSH, école, Famille...)	tels qu'ils sont	et s'enrichir de la différence.	
Apprendre à l'enfant à être attentif à l'autre	L'enfant écoutera	l'autre	avec bienveillance	et être apaisant	
Apprendre à l'enfant à partager	L'enfant offrira	régulièrement,	être solidaire	et vivre avec les autres succès et échecs	

Toutes les animations, aussi diverses et riches soient-elles, répondent à des objectifs bien précis : faire vivre aux enfants des loisirs éducatifs.

IV. Les séjours.

Le principe du séjour ou du mini camp est de permettre à un groupe d'enfants de vivre une expérience originale par rapport à son milieu familial et son environnement habituel. Cette cassure va lui permettre de vivre ses vacances. Pour cela, nous lui donnerons des moyens pour qu'il puisse :

- se responsabiliser
- devenir plus autonome
- faire l'apprentissage de techniques nouvelles
- découvrir une nouvelle région, se familiariser avec le milieu environnant.

Nous organisons deux séjours par an :

- Un séjour au printemps pour les 7 à 12 ans qui favorisera :
 - L'expérience collective et la socialisation,
 - La découverte du milieu via des activités diverses
 - Le respect des rythmes et des besoins individuels
- Des séjours d'été sont d'une durée de 6 jours pour les 7-12 ans.

Le projet de séjour est à mettre en lien avec une politique jeunesse intercommunale visant à favoriser la rencontre des enfants sur le territoire.

Les projets seront axés sur l'expérimentation collective et sur la découverte de l'environnement local. L'équipe jouera notamment sur la découverte du milieu (bivouac, marche à pied, grand jeu nature) et sur la pratique d'activités sportives. L'hébergement se fera dans de petits chalets. Les séjours seront proposés en pension complète.

V. Les passerelles.

L'accueil et l'accompagnement du jeune enfant au jeune adulte est une priorité pour la municipalité. Des passerelles ont été mises en place pour assurer une transition sereine pour les enfants et leur famille entre la crèche, l'ALSH et le centre de jeunesse. Dès le mois de janvier, un animateur de l'ALSH intervient une demi-journée par semaine à la maison de la petite enfance pour donner un repère aux enfants qui seront susceptibles de fréquenter l'ALSH plus tard. Avant la période estivale, des journées d'accueil permettent au tout petit de découvrir le centre afin de favoriser leur intégration.

De même, à partir de 12 ans, les enfants sont orientés vers le service jeunesse par la mise en place d'animations partagées.

D. Organisation de la journée :

- De 7H30 à 9H30 : Accueil des enfants – Jeux libres
- 9H30 : Regroupement présentation des activités
- 11H30 : Repas des maternelles (les repas sont pris au restaurant scolaire René Cassin qui jouxte le ALSH)
- 12H-13H : Repas des élémentaires
- 12H45 : Sieste pour les enfants du secteur maternelles qui en ont besoin ou temps calme, c'est-à-dire jeux libres dans les coins, puzzles, légos, dînette, lecture, jeux de société.

- 13H : Temps calme pour les enfants du secteur élémentaire.
- 13H-13H45 : Accueil des enfants qui ne déjeunent pas au Centre
- De 14H à 16H : Activités, jeux, ateliers, sorties
- 16H : Goûter
- De 17H à 18H30 : Accueil du soir – Jeux libres

I. L'accueil

L'accueil du matin :

Les enfants arrivent au Centre à partir de 7H30 jusqu'à 9H30. L'accueil ne se borne pas à un simple pointage. Les salles doivent être accueillantes avec les jeux disposés sur les tables. L'animateur doit accueillir chaque enfant chaleureusement, instaurer un dialogue avec les parents si l'enfant sent que ses parents le quittent sans appréhension, il sera plus serein pour vivre sa journée. Le moment de l'accueil permet aux enfants de vivre des activités autonomes : jeux dans les coins, dînette, lego, jeux de construction, dessins, puzzles, lecture...

L'accueil du soir :

Les parents viennent chercher leur(s) enfant(s) entre 17H et 18H30. Les animateurs doivent être disponibles pour recevoir les parents et leur relater le déroulement de la journée. C'est un moment d'échanges très important. En effet, le soir, les parents peuvent prendre davantage de temps pour discuter, le cahier de sieste permet un excellent suivi des enfants.

II. Les repas

Un service de restauration est proposé chaque jour aux enfants fréquentant l'Accueil de loisirs.

Lorsqu'ils ne sont pas en sortie pédagogique, les enfants bénéficieront de cette prestation sur le site de l'école. Les repas proposés sont préparés en liaison froide. Ils sont adaptés aux besoins et à l'équilibre physiologique des enfants.

En sortie et/ou sur certaines journées spécifiques, un pique nique sera proposé aux enfants.

Le repas est pris au restaurant scolaire René Cassin.

Les enfants y accèdent par une coursive en traversant deux cours de récréation. L'heure du repas est fixée à 11H30 pour les maternelles. En effet, les jeunes enfants sont fatigués, et déjeuner plus tôt leur permet de mieux vivre leur journée et respecte leur rythme de vie.

La journée à l'ALSH doit apporter une détente. Les enfants de 6 à 12 ans déjeunent à midi. Les enfants de maternelle et d'élémentaire ont une salle de restauration distincte. Afin de favoriser la communication et de réguler le bruit, les enfants déjeunent par table de 6 en maternelle, et par table de 8 en élémentaire. Un animateur est présent à chaque table. Son rôle est de parler avec les

enfants, de les inciter à goûter tous les plats, mais sans les forcer. Le moment du repas est un temps d'éducation à part entière.

Pour le groupe des maternelles, l'animateur aide les enfants à découper la viande, leur apprend à utiliser les couverts et à se servir seuls. Un mode de service de type self est mis en place en élémentaire pour permettre aux enfants de se servir eux-mêmes.

Ainsi l'accent sera mis sur la notion de partage et de responsabilisation face à l'alimentation. D'autre part, il est demandé aux enfants de débarrasser les tables et de participer au tri sélectif, toujours dans l'esprit d'une implication dans le vivre ensemble.

Le goûter :

Le 2 février 2012, la commune de Saint Jean de Védas s'est inscrite dans la charte des villes actives du programme national de nutrition santé, dans le cadre de ce dispositif, l'accueil de loisirs a mis en place les éco- goûters les mercredis et vacances scolaires, l'objectif est de sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire en leur proposant des goûters qui répondent vraiment à leurs besoins. Les goûters sont préparés par les enfants et les animateurs et font partie intégrante des activités.

III. Le repos

L'ALSH dispose de trois salles de repos climatisées dont une se trouvant dans les locaux de l'école René Cassin.

Après le repas, les enfants ont la possibilité d'aller dormir, et pas seulement ceux de la petite section. Le besoin en sommeil est individuel. Les enfants qui fréquentent régulièrement le Centre ont leur lit attitré ; il est très important pour les enfants de se sentir serein pour s'endormir.

La sieste est quelquefois redoutée par les jeunes enfants, d'où l'importance de se coucher dans des conditions sécurisantes : avec son doudou et sa sucette. Le doudou fait partie de l'univers affectif du tout petit. Il représente la présence rassurante de sa maman. Faire un bisou et un câlin aide l'enfant à se détendre et à se sentir en confiance.

L'animateur introduit la sieste par un conte, il note sur un cahier prévu à cet effet l'heure d'endormissement de l'enfant et la durée du sommeil. L'animateur qui fait la sieste n'est pas toujours celui qui reste à l'accueil du soir ; le cahier de sieste permet aux autres d'informer les parents sur le temps de sommeil, mais aussi sur son état de santé.

Le temps calme :

Les enfants qui ne dorment pas ont aussi besoin de moments calmes dans la journée, qu'il s'agisse aussi bien des jeunes enfants que des plus grands.

Le temps de la digestion n'est pas propice aux activités intenses et nécessitant une attention soutenue. Pendant ce temps, les enfants peuvent à leur gré jouer aux jeux de société, aux puzzles, dessiner, lire, ne rien faire.

C'est aussi un temps d'accueil, puisque les animateurs reçoivent les enfants qui viennent au Centre seulement l'après-midi.

IV. Organisation des activités pour les 2,5 ans/5 ans

Notre intérêt et notre démarche vont se centrer autour de la réalité de l'enfant. Ce dernier va vivre un moment extérieur par rapport à son milieu familial ou scolaire. Pendant ce temps de loisirs, l'enfant va vivre ses vacances.

a) Activités autonomes

Le secteur maternel est organisé en plusieurs espaces de vie, propices à la mise en place d'activités autonomes. Il est à signaler que ces activités autonomes se font à l'initiative des enfants et sous la surveillance des animateurs.

Les différents coins aménagés :

- Coin lecture dans une salle spécifique confortable, avec tapis et coussins. Cette salle permet aussi la mise en place d'un temps calme après le repas, avec contes et histoires.
- Une petite maison vivement appréciée des enfants où ils peuvent jouer à la dînette et à la marchande.
- Le castelet avec ses marionnettes où l'on invente des histoires, où l'on réalise des spectacles.
- L'atelier de déguisement où l'enfant trouve une foule de costumes lui permettant d'inventer des histoires et de les vivre.

L'attitude de l'animateur, c'est d'assurer la sécurité affective de l'enfant dans les coins, d'intervenir pour jouer si les enfants le demandent, à la dînette par exemple. Expliquer les règles pour les jeux de société.

Ces activités autonomes ont autant d'importance que les activités dirigées, car le temps d'attention des jeunes enfants est limité. Nous aurons donc le souci d'alterner les activités intenses et les activités plus calmes.

b) Les ateliers

Le fonctionnement en petits groupes est le plus propice pour les jeunes enfants qui ont besoin d'un animateur référent qui les sécurise.

Les activités seront organisées selon des ateliers thématiques. Elles serviront de fil conducteur à l'équipe. Les thèmes seront différents pour chaque période de vacances et les mercredis, mais une thématique annuelle servira de trame pour toute l'année. L'équipe d'animation doit favoriser la socialisation en introduisant les règles de vie en collectivité sous forme ludique, de même que pour les activités spécifiques comme la baignade, les règles de sécurité seront expliquées simplement et clairement aux enfants en fonction de leur âge.

Les activités doivent être variées pour permettre aux enfants de faire leur choix. L'équipe proposera toute une palette d'activités : physiques, musicales, de découverte et d'expression. De même, il est important que les enfants aient des horaires réguliers qui seront des repères temporels. Souvent, les petits enfants sont angoissés parce qu'ils ne savent pas ce qui va se

passer. Les animateurs expliqueront le déroulement de la journée, (frise temporelle, horloge), ce rituel rassura l'enfant qui, dès lors, aura ses repères.

Après concertation avec le médecin de la PMI, il a été décidé que, pour un meilleur respect des rythmes de vie de l'enfant, les sorties ne seront organisées que pour les 4ans et demi révolu et seulement sur une demi-journée. De ce fait, les enfants de moins de 4 ans et demi resteront à l'ALSH afin de préserver leur sécurité affective. Il appartient alors à l'équipe pédagogique d'expliquer aux parents toute l'importance de ce temps passé à l'ALSH et non à l'extérieur.

V. Organisation des activités pour les 6 ans/12 ans

a) Activités autonomes

Lors des différents temps informels de la journée, les enfants ont la possibilité de s'occuper librement. Les activités possibles sont alors diversifiées, soumises à la volonté et à l'imagination de l'enfant ; vont alors se développer des coins spécifiques parmi lesquels :

- coin lecture
- coin activités manuelles
- jeux de construction
- jeux d'extérieur et babyfoot
- jeux de société

Cette liste n'est pas figée. Au cours de ce temps, il est important que l'animateur accompagne les besoins de l'enfant sur sa demande, et sans structurer l'activité. Ainsi, l'enfant disposera d'un temps d'expression libre, de joies spontanées, d'affirmation, au cours duquel l'adulte intervient pour favoriser ainsi le processus de responsabilisation et d'autonomie.

b) Les ateliers

Les ateliers favoriseront la découverte, l'apprentissage de nouvelles techniques et le plaisir de « faire ensemble », le résultat des activités n'est pas une fin en soi ce qui nous semble important c'est la démarche et la mise en œuvre du projet.

La commune s'est engagée dans une politique de sensibilisation aux enjeux du développement durable. L'équipe d'animation mettra en place des ateliers et des grands jeux qui permettront d'impliquer les enfants dans une action citoyenne pour promouvoir une conduite responsable.

Notre objectif est de favoriser l'épanouissement individuel par le « **vivre ensemble** » :

- En respectant les envies et les besoins de chaque enfant
- En favorisant l'expression, l'écoute et l'esprit de tolérance par des temps de paroles réguliers tout au long de la journée.
- En leur permettant de vivre les activités à leur rythme et en valorisant leur production afin qu'ils aient confiance en leur capacité.

Nous souhaitons également **développer un esprit d'entraide** et de solidarité par des animations transversales : les plus grands sont un exemple pour les plus jeunes de savoir être et de savoir faire, on se construit en inter relation en s'aidant les uns les autres.

Développer l'autonomie, en donnant aux enfant la possibilité d'exercer leur choix, en se forgeant leur propre opinion, la concertation est un outil privilégié pour y parvenir. En leur apprenant à prendre conscience de leurs possibilités et de leurs limites. En mettant en place avec des règles de vie évolutives dont ils seront les garants avec la contribution des adultes.

E. OBJECTIFS PAR RAPPORT A L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

I. Objectifs généraux

- Favoriser une vie collective riche permettant à chacun :
 - de bien se situer dans le groupe.
 - de poursuivre sa formation.
 - de prendre en compte ses besoins.

- Arriver ainsi le plus rapidement possible à une autonomie qui permette la prise en charge individuelle et collective du Centre.

II. Objectifs opérationnels

- Permettre l'expression de chacun.
- Permettre à chaque animateur d'accomplir son rôle tel que défini dans le projet pédagogique
- Pour consolider ses connaissances sur les enfants
- Pour faire le lien entre la théorie et la pratique
- Pour acquérir de nouvelles compétences techniques.
- Former les animateurs (prise en charge financière des formations BAFA, premiers secours, formation CEMEA, formation sur l'environnement etc.).
- Analyser régulièrement ce que nous vivons par des réunions hebdomadaires.

III. Moyens mis en œuvre

- Recherche de documentation sur l'accueil de loisirs ou à la Médiathèque avec si possible une retransmission au grand groupe.
- Réunions hebdomadaires pour faire le point sur la semaine écoulée, pour la mise au point des nouveaux projets, le traitement des questions générales, et la formation.
- Evaluation individuelle : elle est réalisée au mois de décembre pour faire le bilan de l'année écoulé, en vue de nouveaux objectifs et d'une amélioration à apporter pour l'année à venir.

En ce qui concerne les bilans, ils seront préparés avant les réunions afin de permettre à chacun de prendre en compte ses réussites, ses difficultés, son rôle, sa place au sein de l'équipe. Chacun se construit en interrelations avec les autres, un projet pédagogique est avant tout un travail d'équipe, l'entraide, la tolérance, le respect de l'autre favoriseront des relations saines qui permettront à chacun de progresser et de poursuivre sa formation

La Directrice de l'ALSH
Isabelle POIRIER